

KPMG Audit Le Belvédère 1 Cours Valmy CS 50034 92923 Paris La Défense Cedex France

Téléphone : Télécopie :

+33 (0)1 55 68 68 68 +33 (0)1 55 68 73 00 Site internet : www.kpmg.fr

Fondation d'Entreprise Nexans

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

> Exercice clos le 31 décembre 2013 Fondation d'Entreprise Nexans 8, rue du Général Foy - 75008 Paris Ce rapport contient 8 pages Référence: VB-142-118



KPMG Audit Le Belvédère 1 Cours Valmy CS 50034 92923 Paris La Défense Cedex Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68 Télécopie : Site internet: www.kpmg.fr

+33 (0)1 55 68 73 00

Fondation d'Entreprise Nexans

Siège social: 8, rue du Général Foy - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise Nexans, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.



2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration de la Fondation et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 23 juin 2014

KPMG Audit Département de KPMG S.A.

Valérie Besson

Associée

BILAN (en euros)

Bilan Actif	au 31/12/2013	Bilan Passif	au 31/12/2013	
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	-	FONDS PROPRES et RESERVES Résultat de l'exercice (Excédent)	176 000	
ACTIF CIRCULANT Autres créances Disponibilités	182 000	DETTES Emprunts et dettes financières Autres Dettes	6 000	
TOTAL ACTIF	182 000	TOTAL PASSIF	182 000	

Compte de Résultat (en euros)

	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION Versement des fondateurs	300 000
CHARGES D'EXPLOITATION	
Autres charges externes	(6 000)
Autres charges de gestion courantes	(118 000)
RESULTAT D'EXPLOITATION	176 000
RESULTAT FINANCIER RESULTAT EXCEPTIONNEL	
RESULTAT de l'EXERCICE (EXCEDENT)	176 000

Notes annexes aux Comptes Annuels de l'exercice clos le 31/12/2013

1. METHODES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général (règlement CRC n°99-03) en tenant compte des adaptations prévues par le règlement CRC n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes des Associations et Fondations.

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2013 ont été établis dans le respect des principes de prudence et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et de l'indépendance des exercices.

Les autres charges de gestion courantes correspondent principalement aux financements accordés à des organismes d'intérêt général. Nos actions de solidarité ou de mécénat sont prises en compte dans les charges dès lors qu'un paiement est effectué ou une facture reçue. Les projets et actions financés doivent être autorisés, au préalable, soit par le Comité de Sélection et d'Evaluation, soit par le Conseil d'Administration et sont fondés juridiquement sur des conventions

Les produits d'exploitation, sont principalement constitués des engagements des fondateurs comptabilisés au compte « Versement des Fondateurs », dans le cadre du programme pluriannuel prévu dans les statuts.

2. **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS**

• L'autorisation administrative de création de la « Fondation d'Entreprise Nexans », accordée pour une période de cinq ans par arrêté préfectoral le 31 décembre 2012, a été publiée au journal officiel en date du 16 février 2013.

La Fondation d'entreprise Nexans a pour objet de soutenir des projets d'intérêt général :

de financement.

- d'une part, de soutenir des projets d'intérêt général ayant un caractère social et humanitaire en participant à la réduction de la précarité et de la pauvreté énergétiques dans le monde ; il s'agit de permettre à des populations défavorisées d'accéder à des services indispensables, grâce à l'accès à l'énergie, leur assurant un développement humain, social et économique.
- d'autre part, de soutenir la mise en valeur du patrimoine mondial à travers les projets de développement et de restauration de l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles concourant à la mise en valeur du patrimoine français.
- Le Comité de Sélection et le Conseil d'Administration de la Fondation ont décidé de subventionner 10 projets liés à l'électrification de villages, d'écoles et de centres de formation au Togo, Burkina Faso, Mali, Maroc, Laos, Madagascar, Cameroun.
- En France, la Fondation d'Entreprise Nexans soutient un projet de réduction de la précarité énergétique en Isère.
- Concernant son partenariat avec le Château de Versailles, la Fondation d'Entreprise Nexans a mécéné la reproduction des groupes sculptés de Pierre Puget, Milon de Crotone et Persée et Andromède, qui ont été réinstallés dans les jardins du Château.
- En novembre 2013, suite au passage du Typhon Haiyan aux Philippines, le Conseil d'Administration de la Fondation d'Entreprise Nexans a décidé d'accorder une aide exceptionnelle de 50 000 euros à l'association Électriciens sans frontières pour la construction d'un village d'urgence durable pouvant abriter 2 000 personnes.

 Cette aide exceptionnelle sera financée par le versement des fondateurs à recevoir en 2014.

NOTES SUR LE BILAN

3. **DISPONIBILITES**

Les disponibilités correspondent au solde du compte bancaire de la société.

4. CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

• Etat des créances et des dettes

Créances

néant

Dettes

Dettes diverses

6 000 euros

• Etat des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer :

Rémunération du commissaire aux comptes : 6 000 euros

• Echéance des créances et dettes d'exploitation

Au 31 décembre 2013, toutes dettes d'exploitation inscrites au bilan sont à moins d'un an.

NOTES SUR LE RESULTAT

5. **RESULTAT D'EXPLOITATION**

• Produits d'exploitation :

Versement des fondateurs dans le cadre du programme d'action pluri annuel : 300 000 euros

• Actions engagées :

Le montant des subventions engagées s'est élevé à 350 950 € sur l'exercice dont 118 000 € a été versé au 31 décembre 2013, comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Pays	Montant engagé	Montant versé sur l'exercice	Montant engagé restant à verser
Château de Versailles	France	32 000,00	32 000,00	0,00
CoDev Viet Phap	Laos	18 500,00	0,00	18 500,00
Electriciens sans Frontières	Togo	20 000,00	15 000,00	5 000,00
Electriciens sans Frontières	Burkina Faso	15 000,00	10 000,00	5 000,00
Electriciens sans Frontières	Philippines	50 000,00	0,00	50 000,00
Electriciens sans Frontières	Cameroun	50 000,00	0,00	50 000,00
Energies pour le Monde	Madagascar	85 000,00	25 000,00	60 000,00
Enfants d'Asie	Laos	14 850,00	10 000,00	4 850,00
Lumière pour Tous	Burkina Faso	3 000,00	2 000,00	1 000,00
Migrations et développement	Maroc	16 600,00	12 000,00	4 600,00
Service Laïque de coopération au Développement	Cameroun	30 000,00	0,00	30 000,00
Ulisse	France	10 000,00	7 000,00	3 000,00
Un Enfant par la Main	Mali	6 000,00	5 000,00	1 000,00
Total		350 950,00	118 000,00	232 950,00

6. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT :

- Les autres charges externes, sont constituées par les honoraires des commissaires aux comptes.
- Aucun élément, financier ou exceptionnel, n'a été constaté sur l'exercice.

7. MISE A DISPOSITION:

Quelques membres du personnel de Nexans France prestent ponctuellement des services gratuitement à la Fondation. Par ailleurs, les sociétés fondatrices peuvent mettre à la disposition de la Fondation des moyens matériels nécessaires à son fonctionnement.

8. **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

• Engagements reçus :

Dotations restant à verser par les fondateurs :

Conformément aux statuts les fondateurs se sont engagés à contribuer à un programme d'actions d'une durée de cinq ans d'un montant total de 1 500 000 euros, versé par cinquième.

Conformément aux dispositions légales les sommes que chaque fondateur s'engage à verser sont garanties par une caution bancaire.

Le calendrier des versements à recevoir se présente comme suit :

	2014	2015	2016	2017	Total
Nexans France	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	800 000,00
Nexans SA	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	400 000,00
	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	1 200 000,00

Engagements donnés

Le montant total des engagements donnés dans le cadre des projets financés s'élève à 232 950 euros. Le détail de ces engagements est présenté en Note 5.

9. EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant